

## BUDGET RECTIFICATIF DE L'EXERCICE 2008

L'avant-projet de budget rectificatif de l'exercice 2008 se présente comme suit :

	BUDGET PRIMITIF 2008	BUDGET RECTIFICATIF 2008	%
- Recettes	784 702 400 €	860 516 200 €	9,7%
- Dépenses	883 198 900 €	891 811 200 €	1,0%
* ordinaires	590 564 700 €	600 846 900 €	1,7%
* d'équipement	292 634 200 €	290 964 300 €	-0,6%
- Excédent de dépenses	98 496 500 €	31 295 000 €	-68,2%
- Excédent des Comptes Spéciaux du Trésor			
- Recettes			
- Dépenses	1 556 500 €	963 400 €	-38,1%
- Excédent de dépenses global	100 053 000 €	32 258 400 €	-67,8%

L'excellente santé de l'économie monégasque constatée en 2007 se poursuit en 2008 et on constate une embellie sur les recettes. Par ailleurs, la procédure de report de crédit mise en œuvre depuis l'exercice dernier impacte à la baisse les dépenses d'investissement du budget rectificatif.

Ainsi, en rupture avec les évolutions constatées depuis plusieurs exercices, le montant des recettes permet à la fois d'assurer l'ensemble des dépenses nécessaires à la poursuite de la politique du Gouvernement et de procéder au rachat au Fonds de Réserve Constitutionnel de certains biens immobiliers, comme cela a été préconisé. Au final, le budget rectificatif affiche un déficit prévisionnel en baisse de 67,2 M€ par rapport au budget primitif, puisqu'il passe de 98,5 M€ à 31,3 M€, soit - 68,2 %. Toutefois, en terme d'exécution, il convient d'inclure le montant des reports de crédits, soit 58,9 M€. Ainsi, le résultat réel pourrait être légèrement négatif (- 10 M€) ou proche de l'équilibre si l'on applique les taux d'exécution des dépenses habituels.

Les recettes connaissent une majoration globale de 9,7 % par rapport au budget primitif 2008 (soit + 75,8 M€). Cette croissance s'explique essentiellement par les contributions, et plus précisément les transactions commerciales (T.V.A. : + 35,9 M€), juridiques (+ 20,7 M€) et les bénéfices commerciaux (+ 11 M€).

Les dépenses de fonctionnement connaissent une augmentation modérée de 1,4 %, du fait essentiellement de deux types d'ajustements, à savoir ceux réalisés sur les dépenses de personnel, impactant les traitements et les charges sociales, et ceux relatifs aux services publics concédés.

Les dépenses d'interventions publiques affichent une hausse contenue de 2,5 %, qui comporte cependant des inscriptions significatives de sens contraire.

Enfin, les dépenses d'équipement enregistrent également une légère minoration de 1,2 %, soit - 1,7 M€ s'expliquant par des restitutions significatives sur d'importants chantiers, compensées par les rachats au Fonds de Réserve Constitutionnel mentionnés ci-dessus.

Parallèlement, comme le prévoit la loi de budget, l'ouverture de crédits opérée en cours d'année, relative à l'extension de la caserne des Sapeurs-Pompiers de Fontvieille, est régularisée.

## II - BUDGET GENERAL

### BUDGET RECTIFICATIF 2008 PAR SECTION

	<b>BUDGET PRIMITIF 2008</b>	<b>BUDGET RECTIFICATIF 2008</b>	<b>%</b>
- RECETTES	784 702 400 €	860 516 200 €	9,7%
- DEPENSES			
1 - Dépenses de Souveraineté	40 241 200 €	40 241 200 €	0,0%
2 - Assemblées et corps constitués	4 355 000 €	4 470 500 €	2,7%
3 - Moyens des services	208 725 400 €	213 352 700 €	2,2%
4 - Dépenses communes	125 695 700 €	124 951 900 €	-0,6%
5 - Services publics	25 313 000 €	26 857 000 €	6,1%
6 - Interventions publiques	186 234 400 €	190 973 600 €	2,5%
7 - Dépenses d'équipement et d'investissements	292 634 200 €	290 964 300 €	-0,6%
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>883 198 900 €</b>	<b>891 811 200 €</b>	<b>1,0%</b>
<b>EXCEDENT DE DEPENSES</b>	<b>98 496 500 €</b>	<b>31 295 000 €</b>	<b>-68,2%</b>

#### 1/ RECETTES

Les recettes, qui s'établissent à 860.516.200 € enregistrent une augmentation de 9,7 % (soit + 75,8 M€ par rapport au budget primitif 2008). Elle provient principalement du chapitre contributions (+ 68,6 M€). Les produits et revenus du Domaine de l'Etat augmentent de 3,9 M€ Les recettes des services administratifs enregistrent elles une progression de 3,3 M€

1 - Produits et revenus du Domaine de l'Etat  
+ 3.924.700 € soit + 2,4 %

#### **A - DOMAINE IMMOBILIER**

+ 1.042.200 € soit + 1,4 %

Les modifications de cette section concernent deux articles, à savoir le domaine immobilier (- 533 K€), et les Parkings Publics (+ 1.575 K€).

\* Concernant le domaine immobilier, une baisse de 533 K€ est envisagée sur l'article 011.101 « Immeubles bâtis ». Cette évolution s'explique par des mouvements de sens inverses.

On note ainsi une baisse de 280 K€ des recettes issues des loyers des « Jacarandas », les appartements n'ayant pas tous été attribués ou acceptés. Toutefois, on note l'encaissement de 160 K€ lié au relogement des pompiers durant les travaux de la caserne ; cette recette est financée par le budget de l'Etat (article 402.337 « Logements de fonction »). De plus, la poursuite des locations de l'immeuble « Villa Pasteur » entraîne une hausse des recettes de 152 K€

En ce qui concerne la Darse Sud, quatre commerces ont signé leur convention d'occupation. La prévision budgétaire qui tient compte des dates de démarrage prévisionnelles de ces activités a été revue à la baisse (- 848 K€).

En outre, l'acquisition par l'Etat, en février 2008, des locaux de la boutique de l'Automobile Club entraîne une recette supplémentaire de 66 K€. De plus, la bonne performance du Grimaldi Forum en 2007 implique une hausse de la redevance versée par celui-ci de 64 K€

Enfin, l'acquisition des dépôts à la zone industrielle de Carros, en mars 2008, permet de dégager une recette supplémentaire de 184 K€

\* Pour les Parkings Publics, il a été opéré un réajustement à la hausse des recettes horaires pour 970.600 €, soit + 9,7 %, et des recettes abonnements pour 429.400 € (+ 4,6 %), incluant l'exploitation en année pleine du nouveau parking du Roqueville, et le retour en exploitation normale du parking du Casino.

De plus, une augmentation des recettes de l'activité Autocars de 99 000 € soit + 6,1 %, est anticipée en raison des bons résultats constatés en 2007 et au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2008.

En outre, une augmentation des recettes provenant des deux roues (+ 17.500 €) compense la baisse des recettes issues des camping cars (- 14.600 €).

L'estimation de l'article 011.202 « Prestations de Service Stade Louis II » a été établie en fonction du Compte d'Exploitation arrêté pour l'exercice 2007, indiquant une facturation du solde 2007 de 22.600 €, augmentée d'une provision sur les frais de fonctionnement 2008 de 480.000 €

De plus, il a été procédé au réajustement des rubriques « Prestation de service SBM » (+ 41.000 €), « Publicité » (- 2.100 €), « enlèvement de véhicules » (+ 5.000 € soit un niveau équivalent à la recette 2007), et « stations de lavage » (+ 10.000 € afin de tenir compte de la recette 2007 majorée de l'augmentation constatée au premier trimestre 2008).

**B - MONOPOLES**

- 2.379.700 € soit – 2,9 %

**B.1 – MONOPOLES EXPLOITES PAR L'ETAT**

- 62.600 € soit – 0,2 %

☒ article 021.100 « Régie des Tabacs » : + 1.450.000 € soit + 10,7 %

Les ventes 2008, enregistrées fin avril, laissent apparaître une hausse des recettes par rapport à la même période de l'exercice 2007, de 50.000 € correspondant à + 1,05 %. Cette évolution induit une rectification des recettes 2008 à 15.000.000 €, d'autant que la loi n° 1.346 du 9 mai 2008 parue au Journal Officiel du 23 mai 2008 relative à la protection contre le tabagisme, n'entrera en vigueur qu'à fin novembre 2008.

☒ article 021.300 « Postes et Télégraphes » : - 592.600 € soit – 4,6 %

Il est anticipé une baisse de 4,8 % des recettes issues du compte de partage de La Poste pour 2007 (exercice 2008) par rapport au budget primitif. En effet, les recettes réelles de 2007 devraient s'élever à 11.721.403 €, soit une diminution de 592.597 € par rapport à l'estimation primitive. Cette évolution s'explique en grande partie par l'externalisation de la prestation « courrier » sur le territoire français par un des clients importants de La Poste. C'est ainsi que la gamme courrier « Entreprise », notamment au niveau du « Marketing Direct », se trouve affaiblie par cette perte de recettes. Par ailleurs, les progressions des autres rubriques (courrier), à savoir la vente des figurines (+ 3,6 %) et les recettes « Grand Public » (+ 4 %), ne permettent pas de combler les pertes précédemment soulevées.

En ce qui concerne les prestations fournies à Chronopost par les Services Postaux monégasques, on note une nette régression de 10,8 %. De même, les recettes des Services Financiers connaissent une certaine érosion (– 5,4 %). Enfin, les recettes issues des Produits des Télécommunications et Diverses connaissent un léger fléchissement (- 4,3 %).

☒ article 021.400 « O.E.T.P. » : - 920.000 € soit – 20 %

Concernant le produit des émissions philatéliques, il est proposé de revoir ces recettes à la baisse (- 320 K€). En effet, la prévision du Budget Primitif 2008 avait été alignée sur les recettes réalisées en 2006. Compte tenu de la baisse du nombre d'abonnés (- 1.500 sur les 24 derniers mois), il est plus judicieux de rapprocher la prévision 2008 des recettes effectivement encaissées en 2007.

Une baisse du produit des ventes aux guichets philatéliques français (- 600 K€) est également anticipée. De nouveaux accords portant sur la vente par les guichets philatéliques français de l'ensemble des timbres émis, et non plus seulement des usages courants, ont été conclus avec La Poste.

En 2007, les retombées financières de ces accords, plus avantageux pour la Principauté, ont été supérieures à celles de l'année précédente (430.000 € contre 345.000 € en 2006), sans toutefois atteindre les résultats escomptés lors de la préparation du Budget 2008 (20.000 émissions vendues, soit 1.000.000 € environ). Dans ces conditions, il paraît raisonnable de diminuer d'autant la prévision budgétaire de l'année en cours.

## **B.2 – MONOPOLES CONCEDES**

- 2.317.100, soit – 5,1 %

⌘ article 031.101 « Société des Bains de Mer » - 2.672.000 € soit – 9,1 %

A l'échéance de l'exercice 2007/2008 qui s'est terminé le 31 mars 2008, le montant des recettes brutes des jeux s'est élevé à la somme de 266.938.482 €

Ce résultat est très supérieur à celui de l'exercice antérieur, à savoir, 226.210.972 € soit une augmentation de 18 %.

Par avenant signé en fin d'exercice 2007/2008, l'Etat ayant toutefois décidé de minorer le taux de la redevance de 13 % à 10 % en contrepartie de l'implication de la Société des Bains de Mer à l'animation sportive de la Principauté, le montant de redevance est de 26.693.848 € pour l'exercice 2007/2008 et la recette globale pour l'exercice budgétaire 2008 de 26.770.132 €. L'inscription primitive doit donc être minorée de 2.672.000 €

⌘ article 031.103 « Radio Monte-Carlo » : + 632.000 € soit + 101 %

En 2007, aucune recette provenant de Radio Monte-Carlo n'avait pu être enregistrée. Ainsi, afin de tenir compte de l'encaissement de ces recettes sur 2008, il convient d'inscrire 632 K€ supplémentaires sur cet article.

⌘ article 031.108 « SMEG » : - 277.100 € soit – 19,8 %

Il est envisagé une révision à la baisse de ces recettes de 277 K€. En effet, la redevance proportionnelle se détermine suivant la marge commerciale au titre du développement des ventes d'électricité et de gaz. La marge commerciale pour l'année 2007, du fait de la faible progression des consommations, s'avère être négative.

## **C - DOMAINE FINANCIER**

+ 5.262.200 €, soit + 39,9 %

⌘ article 041.101 « Intérêts sur comptes bancaires »  
+ 518.000 € soit + 43,8 %

Les intérêts bancaires du premier trimestre 2008 se sont élevés à 524.780,50 € contre 334.609,99 € pour la même période en 2007, soit une variation de plus de 56,83 %. Cette forte augmentation s'explique par la combinaison des deux facteurs fondamentaux :

- le taux Eonia (taux rémunérateur) qui affiche une augmentation de plus de 11,83 %, soit 3,97 % pour le 1<sup>er</sup> trimestre 2008 (période allant au 1<sup>er</sup> décembre 2007 au 28 février 2008) au lieu de 3,55 % pour la même période du précédent exercice. Cette tendance à la hausse devrait continuer pour les 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> trimestres pour atteindre un plafond de 4,10 %. En ce qui concerne le 4<sup>ème</sup> trimestre, la tendance devrait s'inverser pour afficher une valeur du taux de 3,80 %, soit une moyenne annuelle prévisionnelle de 4 % ;

- la moyenne des disponibilités bancaires qui augmente de 13 % pour la période allant du 1<sup>er</sup> décembre 2007 au 28 février 2008 passant de 35,5 M€ pour l'année 2008 contre 31,5 M€ pour la même période de l'exercice 2007. Cette moyenne devrait diminuer pour les prochains mois et ne s'inverser qu'à partir du versement du premier acompte de la TVA du compte de partage prévu en août 2008. En conséquence, la moyenne des disponibilités bancaires pour l'exercice 2008 devrait être de 42,5M€

Ainsi, le Budget Primitif 2008 ayant été calculé sur la base d'une moyenne des disponibilités de 30 M€ et à un taux rémunérateur de 3,94 %, il est envisagé de revoir les recettes à la hausse (+ 518.000 €).

⊗ article 041.104 « Revenu des valeurs mobilières » : + 4.744.200 €  
soit + 42,9 %

Le total à percevoir du fait des versements effectués et attendus doit s'élever à 13.024.200 €

L'inscription primitive étant de 8.280.000 € il est rajouté 4.744.200 € dans le cadre du budget rectificatif.

Des versements de dividendes relatifs au 4.900 actions de Monaco Télécom ont déjà été perçus sur l'année 2008. Ils correspondent à :

- un prélèvement sur la réserve facultative pour 6.115.200 € (soit 1.248 € par action) ;

- un prélèvement sur le résultat bénéficiaire au 31 janvier 2008 pour 1.078.000 € (soit 220 € par action).

Un versement complémentaire pourrait être perçu à titre définitif en juillet 2008 pour un montant estimé de 5,8 M€.

## **2 - Produits et recettes des services administratifs**

+ 3.269.100 € soit + 18,2 %

⌘ article 012.104 « Commerce et Industrie - brevets » :

+ 365.000 € soit + 17,3 %

Une inscription supplémentaire de 300.000 € a été réalisée au titre des brevets européens, afin de tenir compte des recettes constatées au 1<sup>er</sup> trimestre 2008, (50 % de ces recettes devant être reversées à l'O.E.B). De plus, il est anticipé une hausse de 65.000 € des recettes O.M.P.I.

⌘ article 012.110 « Autres recettes » : + 596.700 € soit + 119 %

Cette inscription permet de constater comptablement en recettes le solde créditeur du compte de dépôt relatif à l'opération de construction de la digue d'avant-port. Ce compte a été clôturé fin 2007.

⌘ article 012.111 « Action sanitaire et sociale - prestations »

- 80.100 € soit - 44,5 %

Pour le 1<sup>er</sup> trimestre 2008, les recettes du Centre Spéranza Albert II s'élèvent à 20.225 € soit une augmentation moyenne des recettes de 1.000 € par mois environ. La moyenne de la fréquentation estimée dans le cadre du Budget Primitif 2008 à 15 personnes par jour est loin d'être atteinte, la fréquentation actuelle étant d'environ 7 à 8 personnes. Bien que ce chiffre soit appelé à augmenter selon la même progression et eu égard aux éléments susmentionnés, il est proposé de ramener cette prévision de recettes à 100.000 € soit - 80.100 €

⌘ article 012.113 « Service de la circulation » : + 100.000 € soit + 3,6 %

Les recettes encaissées au cours de l'exercice 2007, d'un montant de 2.901.903 € sont en hausse de 135.003 € (+ 4,88 %) par rapport aux recettes encaissées en 2006 (2.766.900 €).

Prenant pour hypothèse que les recettes effectives 2007 seront reproduites en 2008 avec une augmentation de l'ordre de 2 %, une inscription supplémentaire de 100.000 € en 2008 est envisagée.

⌘ article 012.118 « Interventions publiques – trop perçu sur subvention »

+ 754.300 € soit + 151 %

Cette écriture concerne, comme chaque année et conformément à la recommandation de la Commission Supérieure des Comptes, la régularisation sur le budget des investissements effectués par l'Automobile Club à partir de son compte de dépôt en vue du Grand Prix 2007.

La contrepartie figure en dépenses du budget à l'article 707.992 « Investissements Grand Prix ».

☒ article 012.138 « Hélicoptère – carburant » : + 884.900 € soit + 73,7 %

Une somme de 884.900 € est inscrite sur cet article, la majeure partie des crédits destinés à solder le CST 8180 et le complément généré par l'augmentation du prix de carburant.

☒ article 012.450 « Musée du Timbre et des Monnaies »  
+ 280.000 € soit + 509 %

Cette inscription supplémentaire de recettes concerne le produit des ventes de monnaies en raison de l'exposition « Monaco Numismatique » des 6 et 7 décembre 2008, où la vente de 3.500 pièces de collection monégasques est anticipée.

☒ article 012.500 « Stade Louis II » : + 352.900 € soit + 8,5%

Les recettes provenant de la publicité ont été revues à la hausse (+ 290.900 €) et représentent la redevance publicitaire de l'A.S.M. FC pour la saison 2006/2007 réglée par le club au mois de février 2008.

Les revenus des redevances d'utilisation ont été augmentés de 13.000 € et enfin, on note une inscription complémentaire de 49.000 € des recettes issues du Parking du Stade Louis II, établie en fonction de la recette 2007 (1.703.800 €) majorée de la hausse constatée au cours du 1<sup>er</sup> trimestre de l'année 2008.

3 – Contributions : + 68.620.000 € soit + 11,4 %

Traditionnellement, les modifications de crédits de ce chapitre permettent d'ajuster les prévisions budgétaires aux montants des encaissements des premiers mois de l'exercice en cours, ajustements essentiels du fait de l'importance des contributions au regard du total des recettes budgétaires.

a) Droits de douane :

☒ article 013.101 « Droits de douane » : + 500.000 € soit + 1,9 %

L'évaluation des sommes à recevoir en 2008 suppose la liquidation préalable du forfait douanier de l'année 2007. Les sommes versées en 2008 comprendront en effet les deux éléments suivants :

- le solde du forfait douanier 2007, arrêté au printemps 2008, après déduction des acomptes versés en 2007 sur la base du forfait douanier 2006 ;

- les acomptes 2008, calculés sur la base du forfait douanier 2007.

Au vu des éléments définitifs communiqués le 18 avril par la Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects, le montant des sommes à recevoir en 2008 s'élève à 26.841.059 €. Il est donc proposé de porter la prévision correspondante de 26,3 M€ à 26,8 M€

Cette majoration s'explique essentiellement par une progression de 1,77 % des recettes de la TIPP (avant restitutions en faveur des biocarburants), alors que la prévision primitive était fondée sur une hypothèse de stabilité de ces recettes.

#### b) Transactions juridiques

Ces recettes sont globalement en hausse de 20,7 M€ Les évolutions concernent les quatre articles suivants :

α article 023.101 « Droits de mutations » : + 15.500.000 € soit + 30,1 %

En ce qui concerne les droits perçus sur les mutations à titre onéreux d'immeubles, une hausse de 12,5 M€ est anticipée.

En effet, la reprise constatée depuis 2002 a été confortée en 2007, les droits perçus à l'occasion de mutations d'immeubles anciens progressant pour la sixième année consécutive (59 M€ contre 38,5 M€ en 2006). En outre, le supplément de recettes encaissé en 2007 (+ 20,5 M€) a été beaucoup plus élevé qu'au cours des exercices précédents.

Les recettes du 1<sup>er</sup> trimestre 2008 (14,6 M€) sont proches des niveaux élevés atteints au cours des trois derniers trimestres de l'exercice 2007. A hauteur de 40 %, ces premiers résultats tiennent à l'enregistrement de dix transactions d'un montant supérieur à 5 M€

Les recettes mensuelles atteignaient 8,3 M€ fin avril, en raison de deux transactions d'un montant supérieur à 20 M€ Afin de tenir compte de ces opérations exceptionnelles, il est proposé de porter la prévision 2008 à 51 M€

En ce qui concerne les recettes issues des successions et donations, les résultats bruts du 1<sup>er</sup> trimestre 2008 atteignent d'ores et déjà 7,5 M€ soit une progression de 3,5 M€ par rapport au 1<sup>er</sup> trimestre 2007. Cette augmentation provient d'une succession à l'origine d'une recette exceptionnelle de 4,9 M€ Compte tenu par ailleurs d'une restitution importante en cours de traitement (0,4 M€), il est proposé de majorer la prévision initiale de 3 M€ dans le cadre du Budget Rectificatif.

α article 023.102 « Droits sur autres actes civils et administratifs »  
+ 5.000.000 € soit + 27,5 %

Cette hausse provient de l'augmentation concomitante des recettes issues des droits de transcription (+ 2,9 M€), des droits de bail (+ 0,6 M€), des droits sur les actes des sociétés (+ 0,2 M€) et des recettes diverses (+ 1,3 M€).

α article 023.104 « Droits d'hypothèques » : + 500.000 € soit + 33,3 %

Les recettes de cet article ont atteint 1,5 M€ en 2006 et 1,9 M€ en 2007.

Les encaissements du 1<sup>er</sup> trimestre 2008 (800 K€) confirment les résultats élevés observés depuis le 2<sup>ème</sup> semestre 2006 (niveau moyen de recettes proche de 500 K€ constaté chaque trimestre depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2006).

Il est proposé d'évaluer les recettes de l'exercice 2008 sur la base du niveau moyen de 500 K€ par trimestre constaté du 1<sup>er</sup> juillet 2006 au 31 décembre 2007, soit 2 M€

▫ article 023.106 « Taxes sur les assurances » : - 300.000 € soit - 3,6 %

Il a été observé que, depuis 2004, les recettes annuelles de la taxe sur les conventions d'assurance étaient proches de 8 M€. Il est donc proposé de retenir le même montant pour l'exercice 2008.

#### c) Transactions commerciales

▫ article 033.101 « Taxe sur la valeur ajoutée »  
+ 35.900.000 € soit + 8,5 %

Tout d'abord, la majoration envisagée des recettes de T.V.A. affecte la composante « encaissements monégasques » (+ 31 M€). Hors T.V.A. immobilière, les recettes de l'exercice 2007 se sont élevées à 359.865.278 €, soit un taux de progression de + 13,8 %. L'évaluation proposée pour le budget rectificatif 2008 correspond à une hypothèse de croissance des recettes de 8,5 % en 2008. A ces 390 M€ s'ajoutent 8 M€ de T.V.A. immobilière. Quant aux restitutions, elles ont été maintenues à 83 M€

En ce qui concerne les encaissements provenant du compte de partage, les sommes versées par la France comprennent le solde du compte de 2007 (après déduction des acomptes liquidés sur la base du compte de partage 2006 et versés en 2007) et le versement des acomptes 2008, liquidés sur la base du compte 2007. Pour la détermination du compte de partage 2007, les encaissements monégasques pris en compte pour calculer le coefficient de variation des recettes correspondent aux résultats définitifs de l'année 2007 (soit 272,6 M€ pour la TVA).

S'agissant des recettes françaises, les sommes retenues correspondent à l'évaluation rectificative de TVA pour l'année 2007 annexée au projet de loi de finances pour 2008, soit 131,1 Md€ à périmètre courant et 137,3 Md€ à périmètre constant. Sur la base de ces informations, le montant des sommes à recevoir en 2008 s'élève à 143,3 M€ au lieu des 138,4 M€ initialement prévus.

#### d) Bénéfices commerciaux

⊗ article 043.101 « Impôt sur les Bénéfices »  
+ 11.000.000 €, soit + 16,7 %

Pour le budget primitif 2008, une estimation globale de 66 M€ avait été retenue. S'agissant des cinquante premiers contributeurs, l'exploitation des déclarations de résultat de l'année 2007 a permis de déterminer le montant des sommes à recevoir en 2008 au titre de l'I.S.B., soit 54 M€

S'agissant des autres entreprises assujetties à l'I.S.B., les versements des quatre premiers mois de l'année 2008 permettent d'estimer leur contribution totale à 23 M€

La prévision d'ensemble s'établit ainsi à 77 M€

#### e) Droits de consommation

Ces droits sont tous orientés positivement et affichent globalement une hausse de 520.000 €. La variation principale est celle des droits sur les métaux précieux.

⊗ article 053.103 « Droits sur les métaux précieux »  
+ 460.000 €, soit + 418 %

En raison de la hausse historique du cours de l'or, ces recettes ont atteint près de 160 K€ en 2007 et continuent de progresser au 1<sup>er</sup> trimestre 2008 (360 K€, dont une recette exceptionnelle de près de 300 K€ encaissée au mois de mars).

Afin de tenir compte de l'encaissement exceptionnel de 300 K€, il est proposé de porter la prévision 2008 de 80 K€ à 540 K€

## 2/ DEPENSES

En relative stabilité (+ 1 % par rapport au budget primitif 2008), les dépenses s'établissent à 891.811.200 €

Les dépenses de fonctionnement sont en légère majoration (+ 1,4 %), leur évolution s'explique par l'augmentation de toutes les composantes.

Les dépenses d'interventions publiques, quant à elles, connaissent une hausse de 2,5 %, qui masque des variations de sens contraire sur plusieurs types de dépenses.

Enfin, malgré des sommes importantes restituées sur diverses opérations, les dépenses d'équipement et d'investissement ne diminuent que de 0,6 %, en raison des acquisitions programmées. En outre, il est à noter que le montant des crédits de l'exercice 2007 qui pourront être utilisés sur l'exercice 2008, est de 58.900.000 €

## 1 - Dépenses ordinaires

Elles sont globalement en augmentation de 1,7 %, du fait de la croissance de leurs deux composantes.

### **A - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Elles s'établissent à 409.873.300 € soit une augmentation de 1,4 % par rapport au budget primitif.

Les variations des principaux postes de dépenses sont les suivantes :

- dépenses de personnel : + 3.484.500 € soit + 1,5 % ;
- dépenses de matériel : + 1.200.200 € soit + 1 % ;
- frais propres à l'activité des services commerciaux et publics concédés : + 2.539.800 € soit + 6,6 % ;
- frais financiers : - 1.681.500 € soit - 25,5 %.
  
- Dépenses de personnel :  
+ 3.484.500 € soit + 1,5 %

L'augmentation prévue de ce type de dépenses s'explique par la majoration des traitements de 2,1 M€ et celle des charges sociales de 1,5 M€, les autres dépenses affichant une légère diminution de 0,2 M€

La hausse des traitements s'explique par trois causes principales :

- \* l'amélioration des plus bas salaires de l'Administration qui se traduit par l'augmentation de l'I.P.B.I. (extension de son champ d'application et majoration de son montant) et le rajout de 2 points d'indice sur la tranche indiciaire 330 à 500 inclus ;
- \* les avancements exceptionnels au mérite qui ont été répartis dans les divers services administratifs.

Ces deux mesures sont conformes aux engagements du Gouvernement, dans le cadre de la modernisation de l'Administration ; les dispositions générales ont pris effet financier au 1<sup>er</sup> janvier 2008.

\* L'augmentation nette des effectifs de 11,5 postes entre les budgets primitif et rectificatif 2008, dont les plus significatives concernent :

- le Conseil National (nouvel organigramme : + 3 postes),

- la Direction des Ressources Humaines dans le cadre de sa refonte (+ 4 postes),
- l'Action Sanitaire et Sociale (+ 4,5 postes),
- les Services judiciaires (+ 6 postes, dont 4 à la Maison d'Arrêt).

Parallèlement, il convient de relever la suppression de 3 postes à la Direction du Tourisme, du fait de la fermeture du bureau de Paris, ainsi que des minorations concernant l'Education Nationale (- 7 postes, correspondant à des professeurs qui devaient intégrer l'établissement « François d'Assise Nicolas Barré » et qui ne l'ont pas fait à la rentrée).

Les crédits relatifs aux charges sociales, c'est-à-dire les articles destinés à équilibrer le compte de Trésorerie (compte qui enregistre en recettes les différentes cotisations et contributions sociales des services et en dépenses les différentes prestations sociales), affichent une progression de 1,5 M€

Les dépenses de ce compte qui enregistrent cette forte hausse sont les crédits destinés au paiement des pensions de retraites (+ 1,3 M€). Une nouvelle fois, mais de manière très significative, l'importance des départs anticipés explique essentiellement cette majoration. Depuis l'élaboration du budget primitif 2008, 61 départs avant la limite d'âge ont été opérés, dont 29 dans l'Education Nationale, 11 à la Sûreté Publique, etc. En outre, 11 mises à la retraite pour invalidité ont également été prononcées.

A noter enfin la majoration de 150.000 € des dépenses relatives aux accidents travail en espèces du fait du réexamen général des dossiers Accidents du Travail et des nombreux rachats de rentes qui en ont découlé.

Enfin, la rémunération de tiers apportant leur concours à l'administration (missions, études, indemnités et vacations...) affiche une diminution globale de 170 K€ qui s'explique par :

- \* le changement de planification du programme de recherche sur les potentialités géothermales de la Principauté, dont les crédits sont annulés en 2008 et qui pourrait se réaliser sur deux années 2009-2010 (-265.000 €) ;

- \* la majoration des crédits du Ministère d'Etat, destinés à financer la poursuite des missions d'accompagnement dans le cadre de la modernisation de l'Administration, les frais consécutifs à la mise en oeuvre de l'audit de la nouvelle Direction de la Fonction Publique, le projet sur l'e-Administration, ainsi que le lancement d'un audit sur le site Internet (article 301.251 : + 55.000 €) ;

- \* un crédit d'études supplémentaires de 35.000 € pour le Service des Parkings Publics (article 386.251), dont la demande résulte de l'étude préalable nécessaire au remplacement de l'unité centrale du système G.T.C (Gestion de Technique Centralisée) contrôlant l'ensemble du secteur de Fontvieille.

- Fourniture services extérieurs et travaux (hors frais propres à l'activité des services commerciaux et publics concédés) : + 1.200.200 € soit + 1 %

L'évolution de ce type de dépenses est retracée dans le tableau ci-dessous :

	<b>BUDGET PRIMITIF 2008</b>	<b>BUDGET RECTIFICATIF 2008</b>	<b>%</b>
Frais de fonctionnement	22 498 450 €	22 955 550 €	2,0%
Entretien, prestations	34 810 100 €	34 920 900 €	0,3%
Mobilier et matériel	20 210 750 €	20 342 550 €	0,7%
Travaux	42 108 800 €	42 609 300 €	1,2%
<b>TOTAL</b>	<b>119 628 100 €</b>	<b>120 828 300 €</b>	<b>1,0%</b>

\* Frais de fonctionnement : + 457.100 € soit + 2 %

La majoration de 2 % de cette catégorie de dépenses provient essentiellement des ajustements suivants :

- la hausse des crédits destinés à couvrir les dépenses de transferts en hélicoptères ( article 357.329 : + 250 K€), en raison d'une part, de l'accroissement des Tours Opérateurs représentant la Principauté de Monaco dans le domaine du Tourisme de Loisirs et commercialisant le produit « Passeport pour Monte Carlo » (qui génèrent une augmentation des nuitées de l'ordre de 3 % sur le 1<sup>er</sup> trimestre 2008) et, d'autre part, de l'augmentation de l'accueil de journalistes de la presse professionnelle du tourisme.

- l'augmentation de la contribution à l'Office Européen des Brevets (article 355.322 : + 150.000 € soit + 17,6 %) en fonction des encaissements réalisés. La contrepartie de cette dépense figure en recettes du budget ;

- une inscription complémentaire pour les frais de réception du Conseil National (article 201.323 : + 82 K€) visant à accueillir, en Principauté, la 3<sup>ème</sup> édition de l'Assemblée Parlementaire de la Méditerranée ;

- la majoration des frais des Prestations médicales de l'Etat (article 369.323 : + 70 K€), destinée à financer le paiement pour quelques mois de décompteurs de la Caisse de Compensation, afin d'absorber le retard des remboursements des dépenses de maladies ;

- un crédit supplémentaire de publicité de 45.000 € pour le Centre de Presse (article 304.325 : + 4,7 %) destiné à des opérations publicitaires sur les deux radios monégasques Radio Monaco et Riviera Radio ;

- la hausse des crédits relatifs aux dépenses en matière de relations publiques du Ministère d'Etat (article 301.264/1 : + 40.000 €), en raison de la poursuite du programme de modernisation de l'Administration ;

- l'augmentation des frais de déplacement du Département des Finances (article 350.262 : + 50 K€) et plus particulièrement du SICCFIN, dans le cadre des nombreuses commissions plénières et réunions de travail d'entités internationales (GAFI, Egmont, etc.) auxquelles le service doit assister ;

- un complément de crédits de 50 K€ pour les frais liés aux transports et déménagements de fonctionnaires (article 402.265). Ces frais concernent les Services Judiciaires (magistrats), le Département des Affaires Sociales (CHPG, DASS) et l'Education Nationale (détachements envisagés pour la nouvelle rentrée et non-renouvellements de détachements) ;

- la majoration des frais de réception du Conseil Economique et Social (+ 45 K€), destinée à retracer l'accueil en Principauté du Conseil d'Administration de l'AICESIS (Association Internationale des Conseils Economiques et Sociaux et Institutions Similaires) les 12 et 13 décembre 2008.

A noter, en parallèle, la diminution significative des crédits relatifs aux bureaux de Monaco à l'étranger (article 357.315 : - 374 K€). D'une part, elle s'explique par l'économie réalisée en raison de la baisse du taux de change du Dollar et, d'autre part, par la fermeture du bureau de Tokyo décidée au 31 décembre 2007, dans l'attente d'une nouvelle représentation sur le marché nippon.

\* Entretien, prestations et fournitures : + 110.800 € soit + 0,3 %

La légère majoration enregistrée sous la présente rubrique s'explique par diverses modifications de sens contraire, dont les plus significatives concernent :

- l'inscription de crédits supplémentaires relatifs aux logements de fonction (article 402.337 : + 200 K€) destinés essentiellement à la valorisation des loyers de Sapeurs Pompiers de Fontvieille, pris en charge dans le cadre de leur relogement consécutif aux travaux de surélévation de la caserne de Fontvieille. A noter toutefois que ces dépenses se retrouvent en recettes du budget de l'Etat ;

- la minoration des crédits destinés au règlement des prestations de services téléphoniques (article 402.330 : - 190.000 € soit - 6,4 %), représentant la poursuite des efforts réalisés pour contenir ces dépenses (révision de certains abonnements....) ;

- un complément global de 120 K€ destiné au nettoyage des locaux administratifs (article 402.331 : + 59 K€ et 402.331/1 : + 60 K€), nécessaire du fait de l'incorporation de nouveaux sites et de l'augmentation de surfaces, ainsi que du fait de l'augmentation à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2008 de l'ensemble des contrats de nettoyage ;

- parallèlement, il convient de relever la baisse des crédits relatifs à la location de locaux à usage administratif (article 402.338 : - 133.000 €), par le remboursement de la Council Tax des locaux du Consulat Général sis à Londres, et des économies sur les locations des bureaux de New-York du fait du niveau du dollar ;

- l'augmentation des besoins de la chaîne câblée pour le Centre de Presse (article 304.347 : + 66.000 €), en vue de solder l'ensemble des dépenses de retransmission des élections nationales ;

- un crédit supplémentaire de 90 K€ relatif aux dépenses de fluide récupérables de l'immeuble le MAGELLAN.

\* Mobilier et matériel  
+ 131.800 € soit + 0,6 %

Les quatre modifications les plus significatives concernent :

- la diminution des achats de la Compagnie des Sapeurs Pompiers (article 348.351 : - 90 K€) due à la restitution d'une partie des crédits destinés à l'acquisition du fourgon pompe léger. En effet, les délais d'approvisionnement et de conception étant longs, la Compagnie a préféré scinder l'opération en deux tranches ;

- l'inscription de crédits supplémentaires pour la Sûreté Publique (article 322.351 : + 36.500 €). En effet, la première phase des travaux à réaliser sur l'embarcation « La Vigilante » avait été fixée à 100 K€ Or, si certains frais peuvent être reportés sur l'exercice 2009, une somme de 136 K€s'avère néanmoins indispensable en 2008, pour mener à bien le marché ;

- l'augmentation des crédits relatifs à l'acquisition du carburant à l'héliport (article 387.352 : + 150.000 € soit + 15 %), destinée d'une part à la reconstitution d'un virement de crédit opéré au profit du service des titres de circulation (Arrêté Ministériel n° 2008/203 du 17 avril 2008), pour l'acquisition d'un chrono tachygraphe (85.000 €) et, d'autre part, afin de faire face à l'augmentation des prix du kérosène ;

- l'ajustement à la hausse des crédits destinés à l'habillement de la Compagnie des Carabiniers (article 321.351 : +56 K).

\* Travaux : + 500.500 € soit + 1,2 %

Les principales variations de ce chapitre concernent :

- une inscription complémentaire destinée à majorer les dépenses relatives aux contrats d'entretien et de travaux (article 406.381/1 : + 600.000 €).

Elle permettra de régler les dépenses relatives à la rénovation du Centre Commercial, qui a été repoussée du fait d'un virement de crédit opéré en début d'année, au profit de l'article 406.383/1 « Remise en état appartements », les besoins étant avérés de manière urgente ;

- un supplément de crédits pour l'entretien de la voirie (article 378.384 : + 228.000 €) qui est destiné à :

\* l'achat de cendriers à installer sur le domaine public suite à la promulgation de la loi relative à la protection contre le tabagisme (102.000 €),

\* l'achat et mise en place d'un portique au-dessus de l'avenue des Castelans et de l'avenue Albert II pour connecter les entités mobiles assurant les retransmissions télévisées de l'UEFA Super Cup (44.000 €),

\* des travaux de reconstruction du mur de soutènement du jardin à Monaco Ville (82.000 €).

- la majoration des frais de réparation et d'entretien des ambassades (article 404.383 : + 41.500 €), destinée au paiement d'une part du surcoût des travaux de rénovation de la façade de la Résidence de Monaco en Allemagne et, d'autre part, des réparations imprévues en raison de dommages causés par une inondation à l'Ambassade de Monaco aux Etats-Unis ;

- l'augmentation des dépenses liées à l'entretien d'ouvrages maritimes (article 391.389 : + 60.000 €), afin de permettre de réaliser les travaux supplémentaires induits par la découverte d'une fissure sous l'émissaire de la station d'épuration UTER lors de travaux ;

- à noter cependant une importante restitution des crédits relatifs à la station d'épuration (article 392.388/1). En effet, la somme prévue pour le surcoût d'exploitation au démarrage de la nouvelle usine ne sera pas utilisée cette année en raison du report des travaux ; son démarrage est prévu fin décembre 2008.

- Frais propres à l'activité des services commerciaux et des services publics concédés : + 2.539.800 € soit + 6,5 %

\* Services commerciaux : + 995.800 € soit + 7,4 %

D'une part, comme à l'accoutumée, deux des modifications principales sont relatives au compte de partage postal (articles 384.419 : + 0,1 M€ et 384.422 : + 0,45 M€) et se retrouvent également en recettes.

D'autre part, la Régie des Tabacs a effectué un réajustement à la hausse de ses dépenses de marchandises (article 360.410 : + 300.000 €) et des taxes qui y sont liées (article 360.412 : + 90.000 €), au regard du montant rectifié de ses recettes 2008 et des prix de cession appliqués fin 2007.

Enfin, une inscription complémentaire de 175.000 € pour les marchandises du Musée des Timbres et de Monnaies (article 365.410) est effectuée, afin de retracer l'achat de pièces de collection de 5 € dans le cadre de la manifestation « Monaco Numismatique ».

\* Services publics concédés : + 1.544.000 € soit + 6,1 %

Cette forte majoration s'explique essentiellement par deux inscriptions :

- les crédits de collecte et incinération des déchets (article 501.432/2 : + 0,95 M€).

Le marché de mise à niveau de l'épuration des fumées de l'usine d'incinération prévoyait que, dans le cas où l'exploitation de la totalité des équipements en régime nominal puisse être réalisée avec de moindres quantités de consommables (énergie, réactifs, etc.) par rapport aux garanties de l'entrepreneur, un bonus proportionnel au montant de l'économie calculée sur 5 ans serait versé. L'application de cette clause implique une inscription rectificative de 510 K€

En outre, des travaux d'amélioration des performances de l'URUI directement pris en charge par la SMA sont refacturés à l'Etat (+ 440 K€).

- les crédits destinés à couvrir le déficit de la CAM (article 504.438 : + 700 K€), afin de prendre en compte l'incidence des nouvelles dispositions des abonnements pour les jeunes (moins de 26 ans) et les personnes de plus de 60 ans (gratuité pour les résidents de la Principauté).

- Frais financiers : - 1.681.500 € soit - 25,5 %

Cette importante diminution est essentiellement la conséquence de deux inscriptions.

D'une part, la baisse de 3 M€ des intérêts sur comptes de dépôts (article 407.513 : - 47,5 %), qui correspondent aux intérêts rémunérant l'avance du Fonds de Réserve Constitutionnel consentie au budget de l'Etat. La restitution proposée s'explique par la forte diminution de l'avance moyenne, du fait notamment de l'excédent de dépenses 2007 combiné à une exécution budgétaire 2008 très positive.

D'autre part, une inscription de 1,3 M€ a été faite afin de payer la TVA due par l'Administration des Domaines aux Services Fiscaux. En effet, l'Administration des Domaines bénéficiait d'un important crédit de T.V.A. notamment dû à la construction de la Zone J. Or, ce dernier s'élève à ce jour à 2,6 M€ alors que la TVA à payer au titre de l'exercice précédent s'élève à 3,9 M€. Un complément de crédits de 1,3 M€ est donc nécessaire.

## **B – DEPENSES D'INTERVENTIONS PUBLIQUES**

Le montant des prévisions rectifiées pour l'exercice 2008 en matière d'interventions publiques augmente de 2,5 % soit 4,7 M€. La majoration la plus marquée en pourcentage concerne le domaine sportif avec les premiers préparatifs de l'accueil du Tour de France 2009. En valeur, c'est en revanche le domaine social qui absorbe 1,86 M€ pour une variation de 3,3 %.

Pour plus de lisibilité de l'action de l'Etat, les dépenses d'intervention publiques sont retracées dans le tableau suivant en cinq domaines (hors Commune) :

- social,
- culture et éducation,
- international,
- sportif,
- économique et touristique.

	PR 2008	RE 2008	Evol.
<b>1 - Budget Communal :</b>	<b>33 813 600 €</b>	<b>33 813 600 €</b>	<b>0,0%</b>
2 - Etabl. publics à caractère social	33 368 400 €	34 294 800 €	2,8%
6 - Domaine social	22 826 200 €	23 759 800 €	4,1%
<b>2 - total social</b>	<b>56 194 600 €</b>	<b>58 054 600 €</b>	<b>3,3%</b>
<b>3 - établissements publics culturels</b>	<b>4 638 600 €</b>	<b>4 638 600 €</b>	0,0%
<b>5 - Domaine éducatif et culturel</b>	<b>29 434 100 €</b>	<b>29 434 100 €</b>	0,0%
<b>8 - manifestations culturelles dont :</b>	<b>11 959 100 €</b>	<b>12 934 100 €</b>	8,2%
608103 mediac	4 850 000 €	4 850 000 €	0,0%
608112 festival mondial théâtre	10 000 €	10 000 €	0,0%
608120 congrès médical	38 000 €	38 000 €	0,0%
608129 grands prix magiques	163 200 €	163 200 €	0,0%
608130 expos florales	65 000 €	65 000 €	0,0%
608137 evenements grimaldi forum	4 691 000 €	4 691 000 €	0,0%
608201 manifestations nationales	404 000 €	1 207 000 €	198,8%
6082012 campagne électorale	108 000 €	80 000 €	-25,9%
608206 congrès contributions	1 200 000 €	1 400 000 €	16,7%
608207 manifestations culturelles	429 900 €	429 900 €	0,0%
<b>3 total culture et éducation</b>	<b>46 031 800 €</b>	<b>47 006 800 €</b>	<b>2,1%</b>
<b>4 - Domaine International &amp; humanitaire :</b>	<b>13 211 200 €</b>	<b>13 831 200 €</b>	4,7%
<b>8 - manifestations internationales dont :</b>	<b>480 000 €</b>	<b>480 000 €</b>	0,0%
608134 subvention MIE	480 000 €	480 000 €	0,0%
<b>4 total domaine international</b>	<b>13 691 200 €</b>	<b>14 311 200 €</b>	<b>4,5%</b>
<b>7 - Domaine sportif :</b>	<b>5 560 800 €</b>	<b>5 610 800 €</b>	0,9%
<b>8 - manifestations sportives dont :</b>	<b>13 057 400 €</b>	<b>14 112 400 €</b>	8,1%
608104 épreuves sportives automobiles	9 744 900 €	9 744 900 €	0,0%
608132 manifestations sportives diverses	1 487 500 €	2 542 500 €	70,9%
608141 convention services ASM foot	1 825 000 €	1 825 000 €	0,0%
<b>5 total domaine sportif</b>	<b>18 618 200 €</b>	<b>19 723 200 €</b>	<b>5,9%</b>
<b>9 - Aide à l'Industrie et au Commerce:</b>	<b>9 884 000 €</b>	<b>9 763 200 €</b>	-1,2%
<b>8 - manifestations à caractère écon dont :</b>	<b>8 001 000 €</b>	<b>8 301 000 €</b>	3,7%
608114 manifestations nouvelles	100 000 €	400 000 €	300,0%
608116 exploitation du grimaldi forum	6 281 000 €	6 281 000 €	0,0%
608205 congrès réceptions	1 420 000 €	1 420 000 €	0,0%
608213 animation	200 000 €	200 000 €	0,0%
<b>6 total domaine économique</b>	<b>17 885 000 €</b>	<b>18 064 200 €</b>	<b>1,0%</b>
<b>total général</b>	<b>186 234 400 €</b>	<b>190 973 600 €</b>	<b>2,5%</b>

**1 - Domaine social** (+3,3 %)

Les variations de cette sous-section concernent tant les deux établissements publics que le milieu associatif.

On observe la baisse de la demande de subvention d'équilibre du C.H.P.G., (- 2,3 M€) sous l'effet d'une majoration des tarifs (+ 10 %). Cette hausse des tarifs, qui impacte les produits hospitaliers, est en grande partie absorbée par une nouvelle croissance marquée des frais de personnel (+ 3,84 M€), alors même que le nombre de journées attendu varie peu (162.800 contre 160.700 au primitif 2008).

La résidence du Cap Fleuri ne suit pas cette tendance. Les recettes des patients des GIR 1 et GIR 3 étant inférieures de plus de 1.000.000 € par rapport aux prévisions, les tarifs ayant été revus, la subvention d'équilibre est majorée de 859.900 €

Comme l'an passé, on constate aussi la hausse des besoins de l'Office de Protection Sociale, qui enregistre à nouveau une majoration de 2,3 M€. L'allocation d'autonomie atteint 3,5 M€, les crédits doublant quasiment par rapport au Budget Primitif. En effet, la prestation d'autonomie à domicile connaît un rythme de croissance du nombre de dossiers pris en charge proche de 10 dossiers par mois (supérieur aux prévisions) auquel s'ajoute la modification des plafonds de prise en charge financière pour les personnes les plus dépendantes ; pour la prestation d'autonomie en établissement, l'incidence en année pleine des dossiers créés sur la fin de l'exercice 2007 est supérieure aux prévisions et à celle-ci s'ajoute l'impact de la refonte de la tarification de la Résidence du Cap Fleuri au 1<sup>er</sup> avril 2008. Par ailleurs, les prestations en nature (frais médicaux) sont majorées de 400.000 € et les aides aux personnes handicapées de 200.000 €

Au titre des subventions, deux articles sont mouvementés :

Celui de la Croix-Rouge Monégasque (+ 300.000 €), dont la subvention avait été contenue, mais dont les frais réels de personnel et la majoration du loyer des nouveaux locaux de la crèche doivent être intégrés, conformément aux accords liant l'Etat à cette entité.

L'article 606.114 « Subventions diverses » prend en compte des restitutions de droits de mutation importantes envers les associations suivantes :

- Institut Océanographique Albert 1<sup>er</sup>, Prince de Monaco ;
- Institut de cancérologie Gustave ROUSSY ;
- Institut Pasteur ;
- Paroisse Sainte-Dévote ;
- Mutuelle Nationale des Artistes Taylor.

Au titre des politiques publiques, ce sont principalement trois articles de la section qui connaissent des évolutions notables :

- l'article 606.205 « Bourses d'études » croît de 100.000 € en raison du nombre de bénéficiaires et de l'allongement de la durée des études ;

- l'article 606.209 « Aide aux travailleurs » avait été abondamment doté, en raison de la mise en place progressive des mesures nouvelles ; une somme de 100.000 € peut être restituée pour limiter le crédit annuel à 1 M€, au regard des besoins constatés, qui ont été affinés ;

- l'article 606.216 « Aides aux personnes âgées » baisse de 212.000 € car la D.A.S.S. n'assure plus depuis janvier 2008 la distribution et la prise en charge financière des titres de transports gratuits du réseau de la Compagnie des Autobus de Monaco, tout étant regroupé dans la concession.

Les crédits inscrits à cet effet au titre de l'exercice 2008 sont en conséquence restitués à l'occasion du Budget Rectificatif 2008.

## **2 – Domaine culture et éducation**

Dans ce domaine il est à noter une hausse importante au titre de l'article 608.201 « Manifestations Nationales », en raison de plusieurs événements :

- la célébration du 50<sup>ème</sup> anniversaire de S.A.S. le Prince Albert II ;
- la visite officielle du Président de la République française ;
- un surcoût de la soirée de gala de l'Opéra, 277.000 € soit + 125.000 € en raison de la tenue du spectacle au Grimaldi Forum, dont la salle requiert des installations supplémentaires ;
- une aide à la tenue de la soirée spectacle caritative organisée par l'association Fight Aids, qui atteint 258.000 € en raison de surcoûts du spectacle.

## **3 - Domaine international** (+ 4,5 %)

Les augmentations concernent l'Aide Publique au Développement. D'une part, la coopération bilatérale est intensifiée (+ 270.000 €) vers quatre pays :  
le Niger,  
l'Ethiopie,  
le Timor Oriental,  
l'Egypte.

D'autre part, des aides d'urgence ont été débloquées vers les sinistrés du Cyclone Nargis en Birmanie et du séisme en Chine et un complément d'aide vers le Programme Alimentaire Mondial a été alloué. Les besoins conduisent à majorer le crédit de 350.000 €

Figurent aussi une inscription de 500.000 € pour la tenue à Monaco du Forum sur l'Arctique en collaboration avec le Ministère français de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire, et une inscription de 150.000 € pour les préparatifs d'une autre conférence prévue en février 2009, relative au développement durable de la région Arctique organisée sous l'égide de l'UNESCO.

Le chapitre enregistre parallèlement une restitution de crédits de 650.000 € la somme de 1,5 M€ inscrite pour la tenue du forum interministériel mondial du PNUE à Monaco au début de l'année 2008, n'ayant été consommée que partiellement. Au total, l'inscription sur deux ans se sera élevée à 2,35 M€

#### **4- Domaine sportif** (+ 5,9 %)

Le chapitre des subventions enregistre une seule écriture de 50.000 € destinée au Club Alpin, qui envisage une expédition exceptionnelle sur le Mont Vinson, point culminant du continent antarctique. En revanche, au titre des manifestations sportives, la majoration est conséquente (+ 1.055.000 €) : elle concerne principalement les premières dépenses à engager en vue de l'organisation du départ du Tour de France 2009 (+ 1 M€).

En outre, la Fédération Monégasque de Volley-Ball a sollicité une contribution de l'Etat pour la deuxième édition du tournoi de Beach-Volley. Cette demande bien que formulée tardivement est prise en compte à hauteur de 70.000 €. Enfin l'Ironman devenant un championnat d'Europe, il a été prévu d'accorder à la Fédération Monégasque de Triathlon une subvention de 65.000 € en 2008 au lieu de 45.000 €. Les crédits doivent donc être majorés pour assurer ces interventions, partiellement financées par redéploiement de crédits néanmoins.

#### **5 - Industrie, Commerce et Tourisme** (+ 1 %)

Au titre des entités subventionnées, deux écritures concernent le contrat passé avec la société Naya relatif à la fourniture du service de diffusion météorologique marine. La somme de 450.000 € est portée à 483.200 €, le crédit initial étant insuffisant pour supporter les frais de mise en place de la nouvelle structure et la TVA de l'ensemble.

En ce qui concerne les règlements effectués pour le compte de « Riviera Côte d'Azur » dans le cadre de la participation de l'Etat aux frais de transport en commun dans les communes limitrophes, la facturation 2007 fait apparaître une augmentation d'environ 38.000 € non prévue par le service. Afin d'honorer le reliquat dû en 2007 et d'anticiper la facturation 2008, un complément de 76.000 € est prévu sur l'article 609.119.

Une inscription complémentaire vient grever l'article 609.201 « Aide au commerce » liée à l'ouverture des commerces le dimanche avec une majoration prévue de la participation de l'Etat au niveau du remboursement des charges sociales.

Sur l'article 609.214, les crédits supplémentaires sont destinés à la mise en place du système relatif à la gestion du service de taxi. Le contrat avec la société TESSA entre en application le 1<sup>er</sup> juillet 2008. Ce contrat a pour objet de confier au prestataire la gestion d'un service de réception d'appels 24h/jour, 7 jours/semaine, avec distribution des courses aux taxis, conformément à un paramétrage de la Principauté permettant le fonctionnement du système, ainsi que la délivrance aux taxis du matériel embarqué permettant la gestion de ce service. Il convient donc de prévoir au Budget Rectificatif la somme correspondant à six mois d'exécution de ce contrat, soit 180.000 € se décomposant comme suit :

1. Service de réception des appels,
2. Mise à disposition du système embarqué,
3. Pose et mise en service du système embarqué,

Enfin, au titre des manifestations, une somme de 300.000 € est destinée à concourir à la tenue du Monaco Live Festival (trois concerts sur le quai Albert 1<sup>er</sup>).

Les coûts supplémentaires de ces opérations sont en grande partie compensés par une restitution de 450.000 € sur l'article 609.208 « Etudes économiques », dont le montant est ajusté aux besoins prévisionnels.

## **2 - Dépenses d'équipements et d'investissements**

Les dépenses d'équipement et d'investissements s'élèvent à 290.964.300 €, en diminution de 1,67 M€ soit - 0,6 % par rapport aux inscriptions primitives.

Au niveau de l'exécution budgétaire, il est à noter que les reports de crédits, tels que prévus par Arrêté Ministériel n° 2008-211 du 25 avril 2008 reportant des crédits de paiement 2007 inscrits aux articles figurant au programme triennal d'équipement public 2007 / 2008 / 2009, s'élèvent à 58,9 M€ dont :

- en matière d'acquisition d'immeubles : un montant résiduel de 1,023 M€ sur l'article 705.911 correspondant à l'échange Malbousquet / La Poterie ;

- en matière de travaux d'équipement : un montant global de 57,877 M€ réparti sur différents articles, dont l'utilisation pourra être constatée dans le cadre de l'exécution budgétaire et aura donc un impact au niveau du résultat à la clôture des comptes.

La légère diminution constatée au niveau du budget rectificatif résulte avant tout de quatre inscriptions significatives de sens contraire :

- la restitution de crédits sur les opérations du « Centre Gérontologique-Centrale d'énergie » (-25,4 M€), de la résidence « A Qietüdine » (-7 M€) et de « l'Aménagement de l'avant-port » (-5,1 M€) du fait d'ajustements sur ces opérations ;

- le rachat par le budget de l'Etat de locaux et terrains appartenant au Fonds de Réserve (+ 36,7 M€) permis par les perspectives favorables de clôture budgétaire sur l'exercice considéré.

Par ailleurs, sur l'ensemble des autres articles, les divers ajustements des échéanciers des chantiers, l'impact à la baisse des reports de crédits sur certains articles et le réajustement du coût de certains programmes peuvent générer des évolutions significatives.

Les modifications de cette section se répartissent comme suit :

- \* Acquisition d'immeubles : + 40.685.000 € ;  
/ P.M. : report de crédits de 1.023.000 €

- \* Travaux d'équipement : - 46.174.200 € soit - 18 % ;  
/ P.M. : report de crédits de 57.877.000 €

\* Matériel d'équipement : + 3.819.300 € soit + 17,7 %.

Les inscriptions les plus significatives sont les suivantes :

### **A – ACQUISITION D'IMMEUBLES**

+ 40.685.000 €

La majoration du poste Acquisitions résulte de deux inscriptions rectificatives :

#### **705.982 – Acquisition de terrains et immeubles (+ 4.000.000 €)**

Le crédit provisionnel de 5 M€ du Budget Primitif permettant la mise en œuvre du droit de préemption de l'Etat sur les appartements à la vente ayant déjà été consommé à hauteur de 92 % à fin mai, une inscription complémentaire de 4 M€ a été prévue.

#### **709.991 – Acquisitions – Investissements (+ 36.685.000 €)**

Compte tenu des perspectives favorables concernant la clôture budgétaire, il est prévu le rachat par le budget de l'Etat des actifs suivants du Fonds de Réserve :

- ✓ locaux acquis sur la copropriété Patio Palace (32,558 M€) ;
- ✓ quatre terrains non productifs d'intérêts (4,127 M€).

en sus de 10 M€ inscrits au Budget Primitif 2008.

### **B - TRAVAUX D'EQUIPEMENT**

- 46.174.200 € soit - 18 %

La variation de ce type de dépenses résulte de la conjonction de différentes variations de sens contraires et d'importances inégales. Notons comme déjà souligné ci-avant que les reports de crédits ont généré sur certains articles des restitutions de crédits dans le cadre du budget rectificatif. Les principales modifications concernent les articles suivants, dans l'ordre du budget :

- Frais d'études, d'urbanisme & grands travaux :
- Sans changement, (article 701.902)

Bien que le montant du budget primitif inscrit reste inchangé, les budgets sont affinés sur les opérations prévues et permettent de prendre en charge des études nouvelles et notamment :

- ✓ la première phase de l'étude de faisabilité du transport en commun en site propre (120.000 €) ;
- ✓ l'assistance à maîtrise d'ouvrage en matière de dispositif PDE (Plan de déplacements d'entreprise) pour l'administration (50.000 €) ;

- Amélioration sécurité des tunnels routiers :  
+ 1.763.000 € (article 701.907) / P.M. : report de crédits de 3.353.000 €

Les travaux du marché de génie civil dans le tunnel du Rocher connaissent un surcoût de 1 M€ par rapport aux estimations des études suite aux choix techniques finalement adoptés (prédécoupage périphérique et éclateur hydraulique) pour limiter les nuisances sur l'environnement.

Les travaux de radio-communication, prévus initialement en 2007 et financés par le report des crédits, seront réalisés en totalité en 2008. Le report partiel des travaux sur le système de vidéosurveillance des tunnels consécutif à un complément d'étude pour valider le passage à un système tout numérique est compensé par le démarrage anticipé en 2008 du lot Voiries Réseaux Tunnels pour coordonner les fermetures de tunnels avec le Génie civil.

- Tunnel descendant Ouest :  
- 2.000.000 € (article 701.908) / P.M. : report de crédits de 755.000 €

L'avancement de la procédure d'expropriation des tréfonds nécessaire à l'opération et la réalisation d'études complémentaires (système d'extinction d'incendie intégré à l'ouvrage, détermination par le Maître d'ouvrage du lieu de dépôt des déblais et passation d'une convention avec le gestionnaire du lieu de dépôt, traitement de la pollution atmosphérique, ...) ne permettent pas d'envisager la réalisation des travaux préparatoires en 2008.

- Mini tunnel crémaillère BVF : - 400.000 €(article 701.983)

Les études sont actuellement en attente de l'établissement d'un projet de transport en commun en site propre, afin de s'assurer de la compatibilité de ces deux opérations, notamment pour la traversée du Vallon Sainte Dévote.

- Bassin Hercule Réparation ouvrages existants :  
+ 658.000 €(article 703.901) / P.M. : report de crédits de 322.000 €

La majoration demandée est liée au constat de dégradation importante du quai des États-Unis à l'arrière de la zone chicane, qui engendre une campagne d'auscultation et l'élaboration de préconisations supplémentaires.

- Superstructure Digue Nord et Sud :  
- 2.070.000 €(article 703.903) / P.M. : report de crédits de 1.261.000 €

Une étude particulière a été nécessaire pour vérifier la capacité structurelle des infrastructures (caissons de l'avant-port) suite à la mise au point du programme de la Capitainerie. Un recalage du planning études et travaux est donc nécessaire.

- Aménagement avant-port : - 5.100.000 €(article 703.906)

Le budget primitif avait été établi avant l'élaboration des études détaillées des réseaux et voiries provisoires. Les possibilités d'alimentation électrique (capacité du réseau SMEG existant dans le secteur du Port) à la source ont conduit à réduire de façon importante les réseaux qu'il était possible de mettre en service dans cette première phase.

- Construction sur terre-plein Digue : - 1.700.000 €(article 703.935)

Le processus programmatique étant en cours, seules les études préliminaires devraient être élaborées avant fin 2008.

- Urbanisation en mer– Etudes : - 3.300.000 €(article 703.940/5)

Le processus se déroule tout à fait conformément aux attentes. Une meilleure adaptation du travail d'analyse aux offres reçues, de grande qualité, permet d'envisager des économies.

Par ailleurs, il est procédé au réajustement des montants de certaines missions induit par l'évolution du projet (+ 0,425 M€).

- Hélicoptère extension (rénovation) : + 600.000 €(article 704.928/1)

Le programme de l'opération examine désormais une possibilité de construction d'une nouvelle héligare hors de son emprise actuelle. Les études de programmation de ce nouveau volet de l'opération s'ajoutent à la poursuite des études des autres bâtiments sur leur emprise.

- Marché de la Condamine et rénovation de la Place d'Armes :  
- 350.000 €(article 704.957)

La minoration des prévisions de dépenses pour l'exercice est liée à la nécessité de voir aboutir les études de positionnement économique de la halle avant engagement des études de conception.

- Développement durable et énergies renouvelables :  
+ 310.000 €(article 704.994)

Les études préalables du groupe de travail sur la création d'une centrale de production d'énergie électrique à partir de l'installation de panneaux photovoltaïques ont montré que le site du Grimaldi Forum était le plus approprié pour cette installation. Les études techniques doivent maintenant être lancées (+ 100 K€).

La mise en œuvre de la politique de tri sélectif des déchets a nécessité la création rapide d'une cinquantaine de sites d'apport volontaire ; dans un souci de mitigation des nuisances sonores ou visuelles et d'accroissement de la capacité de recueil des déchets, 12 sites sur 50 vont maintenant être enterrés ; cette seconde phase s'effectuant à cheval sur les exercices 2008 (10 sites) et 2009 (2 sites), une somme globale de 660 K€ est nécessaire, dont 545 K€ en 2008. Outre les 335 K€ disponibles par redéploiement de crédits inscrits au budget primitif, une inscription complémentaire de 210.000 € est donc prévue.

- Centre Gérontologique / Centrale d'énergie :
- 25.445.000 € (article 705.930/1) / P.M. : report de crédits de 23.760.000 €

Il est important de noter que la minoration des prévisions de dépenses pour l'exercice est globalement couverte par les reports de crédits disponibles.

Il est rappelé en outre que, pour des raisons de sécurité et d'exploitation du site, les basculements des installations électriques sur des installations provisoires ont nécessité plus de temps que prévu. De plus, les problèmes de stabilité générale du versant ont conduit à ajuster le planning du lot Gros œuvre en sécurisant la méthodologie des travaux.

- C.H.P.G. – Solution 5 :
- + 345.000 € (article 705.930/4) / P.M. : report de crédits de 1.055.000 €

L'avance due à la notification du contrat de maîtrise d'œuvre pour la reconstruction complète du Centre Hospitalier a été décalée en 2008. Le planning des études prévoit 4 mois d'études préliminaires et 3 mois d'avant-projet pour l'année 2008.

- C.H.P.G. – Restaurant :
- 3.300.000 € (article 705.930/6) / P.M. : report de crédits de 2.972.000 €

Après le rejet de l'opération sur le site de l'ancienne station d'épuration du Centre Hospitalier Princesse Grace, de nouvelles études de faisabilité (rénovation et extension du local actuel ou nouveau site) sont à lancer sur la base d'un nouveau programme moins ambitieux.

- Résidence « A Qietudine » :
- 7.002.000 € (article 705.931) / P.M. : report de crédits de 3.202.000 €

Les travaux de fondations et de soutènement ont débuté en janvier 2008. L'attribution de l'ensemble des lots architecturaux et techniques interviendra en 2008. Des ajustements de crédits de travaux entre 2008 et 2009 sont réalisés. Une livraison fin 2009 reste l'objectif fixé.

- Opération Testimonio : - 900.000 € (article 705.946)

Seules les sommes nécessaires au versement d'une indemnité aux concurrents sélectionnés à l'issue de l'appel à candidature pour le concours d'architectes sont conservées.

- Musée National Intermédiaire – Villa Paloma :
- + 589.000 €(article 706.929) / P.M. : report de crédits de 201.000 €

Le programme général de l'opération est en cours d'examen à la suite des études préliminaires qui ont intégré un étage complémentaire aménagé permettant d'augmenter les surfaces dédiées aux activités propres du Musée de 600 à 1.000 m<sup>2</sup>, grâce à la délocalisation des locaux administratifs de l'établissement public, l'intégration d'un coin bar/restauration et la réhabilitation lourde des structures des deux bâtiments existants. Cependant, les travaux de réhabilitation des structures nécessitent des crédits supplémentaires dès 2008, quelle que soit la solution arrêtée.

- Rénovation production de froid CCAM :
- + 983.000 €( article 706.961/1)

Le montant des travaux a été réévalué à l'issue des consultations des entreprises. La répartition 2008/2009 a été effectuée en fonction du calendrier d'exploitation de l'Auditorium. Le budget tient compte du déplacement de l'Orchestre Philharmonique à la Salle des Princes en juillet 2008 (frais de location correspondants).

- Institut de Paléontologie Humaine Rénovation :
- 1.700.000 €(article 706.965/1) / P.M. : report de crédits de 160.000 €

Les travaux seront entrepris en 2009 et les crédits correspondants en 2008 sont restitués. Le budget 2008 servira à la réalisation des études.

- Stade Louis II : + 336.000 €( article 707.914/1)

Les crédits complémentaires sont principalement destinés à mener une étude de la résistance de la dalle en cas de manifestations de toutes natures impliquant une foule particulièrement importante sur le terrain et ses abords ; celle-ci comprend à la fois l'intervention d'un bureau chargé de l'élaboration du cahier des charges de l'étude, d'un bureau d'études chargé de préconiser des solutions éventuelles de renforcement de la dalle sur la base du cahier des charges défini et d'un bureau de contrôle qui validera les solutions proposées.

- Réseau radio numérique de l'Administration :
- + 1.000.000 €( article 708.905) / P.M. : report de crédits de 70.000 €

Des besoins complémentaires ont été répertoriés par les Services de sécurité et de secours.

- Bureaux « Les Abeilles » : - 650.000 €( article 708.906)

Des crédits inscrits (non triennalisés) sont restitués en partie mais seront portés au projet de budget primitif 2009.

- Extension caserne des Pompiers Fontvieille :  
+ 1.100.000 €( article 708.948)

Des dispositions ont été prises pour réduire les délais d'études et livrer les ouvrages dans les meilleurs délais. Il est fixé comme objectif d'entreprendre les travaux dès le 1<sup>er</sup> janvier 2009. Pour cela, les études et les opérations de relogement définitif du poste de police de Fontvieille et de relogement provisoire des pompiers de la caserne doivent être réalisées sur le présent exercice.

Il est à noter que cette inscription permet la régularisation de l'ouverture de crédits de 900.000 € opérée dans ce cadre.

- Opération de la Visitation :  
- 404.000 €( article 708.992) / P.M. : report de crédits de 604.000 €

Le périmètre du projet (emprise du parking) ayant évolué, les travaux préparatoires prévus initialement sous l'avenue des Pins ne sont pas nécessaires et les crédits correspondants sont restitués.

### **C - MATERIEL D'EQUIPEMENT**

+ 3.819.300 € soit + 17,7 %

Il s'agit d'une part, sur l'article 707.992 « Investissements Grand Prix Automobile », de l'écriture de régularisation du prélèvement opéré par l'A.C.M. pour le financement des investissements relatifs au Grand Prix 2007 (+ 754.300 €).

Par ailleurs, un montant complémentaire de 3 M€ est inscrit sur l'article 701.998 « Rames TER » pour le réajustement de la somme destinée au règlement de la participation financière de la Principauté de 2008 aux acquisitions d'équipements ferroviaires régionaux français dans le cadre de négociations avec la SNCF (actualisations des montants prévus en 2006).

### III - COMPTES SPECIAUX DU TRESOR

Des inscriptions modificatives affectent cinq Comptes Spéciaux du Trésor ; leur solde débiteur global passe ainsi de 1.556.500 € à 963.400 €

Les principales écritures concernent :

#### a) Comptes d'opérations monétaires

Le Compte Spécial n° 8000 « Emission pièces de monnaies » enregistre une inscription complémentaire de 1.060.600 € en dépenses, afin de retracer les frais de fabrication et de transport de pièces de 20 € or et de pièces de 5 € en argent prévues sur le quota 2008.

Parallèlement, une inscription de 1.096.300 € en recettes s'explique par l'émission des pièces de 20 € or, celle des pièces d'argent susvisées, et de 35.714 pièces courantes de 1 € millésime 2007.

#### b) Comptes de commerce

Des inscriptions de 50.000 € en dépenses et de 5.000 € en recettes ont été réalisées sur le Compte Spécial n° 8170 « Les institutions de la Principauté de Monaco ».

#### c) Comptes de prod. régulièrement affectés

Des inscriptions de 2.107.500 € en dépenses et de 2.810.000 € en recettes ont été réalisées sur le Compte Spécial 8220 « Fiscalité de l'Épargne ».

Conformément à l'accord intervenu entre la Principauté de Monaco et la Communauté Européenne en matière de fiscalité de l'épargne sous forme de paiements d'intérêts, les agents payeurs établis à Monaco doivent précompter et reverser à la Direction des Services Fiscaux, avant le 31 mars de chaque année, une retenue à la source liquidée au taux de 15 % sur les intérêts perçus au titre de l'année N-1.

Aux termes de l'accord susvisé, la Principauté de Monaco doit reverser 75 % du produit collecté au titre de la retenue à la source aux États de résidence des bénéficiaires effectifs desdits intérêts avant le 30 juin N + 1.

Ce Compte Spécial retrace :

- en recettes : le produit brut versé annuellement par les agents payeurs au titre de la retenue à la source ;
- en dépenses : le montant des reversements opérés par la Principauté au profit de chacun des États de résidence des bénéficiaires des intérêts versés (année N), ainsi que le virement du solde (25 %) au Budget Général de l'État (année N+1) sous l'article 023.110 Fiscalité de l'Épargne.

Le montant de la retenue à la source déclarée en 2008 par les agents payeurs au titre de l'année 2007 doit être fixé, en définitive, à la somme de 20.310.000 € montant à substituer à la dotation de 17.500.000 € initialement prévue au budget primitif 2008.

Par conséquent, il est proposé d'inscrire :

- en recettes :  $20.310.000 - 17.500.000 = 2.810.000$  €
- en dépenses :  $19.232.500 - 17.125.000 = 2.107.500$  € ventilés comme suit :

1- Affectation du solde de l'année 2007 par virement au budget général (article 023.110 Fiscalité de l'Épargne) pour 4.000.000 € (inchangé par rapport au budget primitif 2008) ;

2 – Reversements aux Etats de résidence pour 15.232.500 € ( $20.310.000 \times 75 \%$ ) au lieu de 13.125.000 € ( $17.500.000 \times 75 \%$ ), soit une inscription complémentaire de 2.107.500 €

A noter que dès juillet 2008, le taux applicable passe de 15 % à 25 %.

d) Comptes d'avances

Une inscription de 100.000 € est réalisée en dépenses sur le Compte Spécial n° 8343 « Prestations maladie Mairie », afin de tenir compte des décomptes 2007 qui n'ont pu être remboursés avant 2008.

\*\*\*